



ÉGOUTS PLUVIAUX SUR LES RUES ALAIN, MARSEILLE ET PARENT – INFORMATIONS

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Mandeville négocie avec le ministère des Transports la réfection de la rue Desjardins. Afin de permettre une meilleure évacuation de l'eau et de répondre aux nouvelles normes de construction, la construction d'un nouvel égout pluvial est nécessaire en même temps que la réfection de la rue. La municipalité de Mandeville, a abouti à un accord avec le ministère des Transports en acceptant de prendre à sa charge la partie de l'égout pluvial entre la rue Desjardins et la rivière Mastigouche.

La construction de ces sorties d'égout pluvial comporte plusieurs défis :

- Les eaux de ruissellement, même dans un village comme Mandeville, peuvent contenir des polluants. Pour un village comme Mandeville, ce sont les sédiments (sable épandu en hiver, poussière, particules diverses) qui constituent la principale source de pollution.
- Les terrains en bordure de la rivière Mastigouche au niveau du village sont tous privés, ce qui limite les options possibles.
- Ce sont des terrains en forte pente. C'est également une zone à risque de glissement de terrain. Heureusement, ces terrains sont boisés, ce qui maintient les sols en place et diminue l'érosion.

Il fallait donc trouver une solution :

- Qui réduise la pollution vers la rivière Mastigouche au maximum en fonction des possibilités du terrain;
- Qui maintienne le couvert arborescent sur les rives et perturbe le sol au minimum pour éviter de provoquer une forte érosion, voire un glissement de terrain;
- Qui réduise au minimum la perturbation sur les terrains privés;
- Qui soit viable économiquement, puisque ce sont les citoyens, via leurs taxes, qui financent ces travaux.

Un moyen efficace de réduire la pollution est d'infiltrer l'eau dans une zone de biorétention ou un marais filtrant. Cette option nécessite cependant de posséder un terrain plat d'une superficie assez grande pour recueillir les eaux de la rue Desjardins. Il faut de plus couper les arbres pour aménager l'aire de biorétention. Comme les terrains dans le village sont aménagés ou très en pente, les terrains potentiels pour cette méthode étaient trop éloignés, ce qui aurait provoqué des surcoûts importants en raison de la longueur de réseau



nécessaire. De plus il aurait fallu déboiser, ce qui aurait finalement causé une dégradation de l'environnement riverain. L'option choisie a finalement été d'installer des bassins de rétention enterrés, qui ralentiront l'eau et retiendront les sédiments et une partie des polluants.

Les 3 exutoires pluviaux seront installés par forage directionnel, ce qui signifie qu'une machine creusera un trou sous la surface du sol et tirera la canalisation à travers le talus vers la rivière. Cette méthode ne nécessite aucune tranchée et aucun déboisement, et ne cause aucun impact sur les terrains privés sous lesquels passent les exutoires pluviaux. La sortie des tuyaux se fera sous la surface de l'eau, ce qui les rendra invisibles et empêchera l'érosion de la berge.

Il n'y a pas de solution idéale en environnement, mais la municipalité s'est appliquée à trouver celle qui affectera le moins possible la qualité de l'eau, la qualité des berges et la qualité du milieu de vie des propriétaires riverains.

Nous espérons que ces quelques informations vous éclaireront sur les choix réalisés par la municipalité concernant ce dossier. Si vous avez des questions, vous pouvez nous appeler au (450) 835-2055.